



PRIME Covid après démission

Par Tony

Bonjour à tous,

J'étais éducatrice spécialisée lors du confinement lié au COVID, une prime a été annoncée aux personnes qui ont accepté de venir travailler pendant ce confinement. J'ai démissionné en juin après le déconfinement. Mes ex-collègues ont bien reçu leur prime COVID de 1000€ et moi la direction me répond par email:

Pas de prime car je ne faisais plus partie des effectifs au 31 septembre. (oui la prime a été versée que maintenant), comme le reste de mon solde de tout compte versé 4-5 mois après.

Merci de votre aide.

Cordialement

Par chamce

"La prime annoncée le 7 mai 2020 par le gouvernement pour les professionnels du médico-social représentera « un effort exceptionnel de près de 700 millions d'euros » financé par l'Assurance maladie, a annoncé le ministère de la Santé le lendemain.

Reconnaître leur mobilisation

« Afin de reconnaître pleinement leur très forte mobilisation et leur participation à la gestion de la crise sanitaire », et la prise en charge de « populations particulièrement fragiles ou précaires », le gouvernement a décidé le versement d'une prime exceptionnelle « aux professionnels présents durant la crise, quel que soit leur statut, de tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), ainsi que des établissements et services accompagnant les personnes adultes et enfants en situation de handicap », rappelle le ministère dans un communiqué. Pour autant, certains la méritent-ils autant que d'autres, se sont interrogés des parents face à la rupture soudaine de certaines prises en charge (article complet en lien ci-dessous).

1 000 ou 1 500 euros

Pour ceux qui ont travaillé dans les 33 départements les plus touchés par l'épidémie, la prime sera de 1 500 euros. Pour les autres, elle sera de 1 000 euros. Cette prime sera versée dans les prochaines semaines. Elle ne sera ni imposable ni soumise à prélèvements sociaux. Au ministère, on explique avoir choisi de ne pas faire de différence entre établissements publics et privés pour s'assurer que tous les personnels touchent bien la prime et que celle-ci ne soit pas répercutée sur le prix des nuitées des résidents. Le ministre de la Santé Olivier Véran avait en outre annoncé le 7 mai que l'Etat verserait une aide budgétaire de 475 millions d'euros à ces structures pour les aider à surmonter cette période.

Dialogue avec les départements

S'agissant des autres professionnels des structures médico-sociales financées intégralement par les collectivités territoriales, le ministère indique que "les échanges se poursuivent" avec les départements sur le versement de ces personnels, ainsi que pour ceux de l'aide sociale à l'enfance (dont les assistants familiaux), eux aussi "fortement mobilisés durant la crise".